PREFECTURE DES HAUTES-ALPES
ARRIVEE

0 3 JUIL, 2019

EXTRAIT DU REGISTRE ureau du Courrier N°2

REPUBLIQUE FRANCAISE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LARDIER et VALENCA

Département des HAUTES-ALPES

DELIBERATION N°22 -2019

Nombre de Conseillers:

En exercice: 8 Présents: 7

Séance du 28 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf le mardi 28 mai à 18h15, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 14 mai s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

<u>Présents:</u> M. COSTORIER Rémi. M. NOMIUS Jean-Pierre, M. ROBERT Joël, M. MEYSSONNIER Gérard, M. POUILLARD Pierre. Mme BLANC Danielle, Mme STEFANI Noëlle

<u>Absent</u>: M. FAURE Jean-Claude <u>Secrétaire</u>: Mme STEFANI Noëlle

<u>Objet</u>: mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable

Après un avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 4 avril 2019 avec une date de remise des offres le 30 avril 2019. Trois offres ont été recues . Après analyse, il s'avère que l'offre du candidat qui correspond le mieux aux différents critères demandés et le montant de rémunération est de

6 050 € HT soit 7 260 € TTC ce montant comprend la réalisation des tranches ferme et optionnelle.

Avant de délibéré sur le candidat à choisir, le maire propose de faire une demande de financement et précise que la non obtention de financement entraîne la non réalisation des travaux ou études.

Le plan de financement pourrait être le suivant

- subvention Agence de l'eau/ Département	70 %	4 235
- autofinancement	30 %	1 815

- TVA 1 210

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- approuve le plan de financement

-précise que la non obtention de financement entraînera la non réalisation des travaux ou études.

Le maire
Rémi COSTORIER

Rémi COSTORIER